

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 février 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>1 920 962,054</u>
Actions et droits rattachés		1 737 286,677
Obligations et valeurs assimilées		183 675,377
Placements monétaires et disponibilités		<u>91 183,958</u>
Disponibilités		91 183,958
TOTAL ACTIF		<u><u>2 012 146,012</u></u>
PASSIF		
Autres créditeurs divers	5	2 995,491
TOTAL PASSIF		<u><u>2 995,491</u></u>
ACTIF NET		
Capital	6	1 980 515,679
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice		28 634,842
ACTIF NET		<u><u>2 009 150,521</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>2 012 146,012</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	7	35 228,670
Dividendes		32 065,880
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 162,790
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 228,670
Charges de gestion des placements	8	(10 818,624)
REVENU NET DES PLACEMENTS		24 410,046
Autres charges	9	(3 762,456)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 647,590
Régularisation du résultat d'exploitation		7 987,252
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		28 634,842
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 987,252)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		3 808,670
Frais de négociation de titres		(8 039,336)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 977,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 977,596
Résultat d'exploitation	20 647,590
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 808,670
Frais de négociation de titres	(8 039,336)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 898 172,925
Souscriptions	
- Capital	1 901 910,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 724,327)
- Régularisation des sommes distribuables	7 987,252
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 909 150,521
ACTIF NET	
En début de l'exercice	100 000,000
En fin de l'exercice	2 009 150,521
NOMBRE DE PARTS	
En début de l'exercice	10 000
En fin de l'exercice	200 191
VALEUR LIQUIDATIVE	10,036
TAUX DE RENDEMENT	0,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice du fonds s'étend du 11 février 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Au 31/12/2019, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par le FCP CEA BANQUE DE TUNISIE sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines).

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 920 962,054 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif Net
Actions & droits rattachés		1 747 961,880	1 737 286,677	86,47%
Actions		1 747 961,880	1 737 286,677	86,47%
Actions SFBT	9 230	181 043,890	175 914,570	8,76%
Actions SPDIT	8 700	82 243,390	73 106,100	3,64%
Actions ATTIJARI BANK	200	7 620,000	6 599,600	0,33%
Actions BIAT	1 320	148 188,110	151 522,800	7,54%
Actions BANQUE DE TUNISIE	24 000	181 459,000	185 760,000	9,25%
Actions AIR LIQUIDE	612	48 517,960	42 840,000	2,13%
Actions PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	2 354	100 911,000	109 461,000	5,45%
Actions ASTREE	3 400	133 722,760	149 634,000	7,45%
Actions AMEN BANK	1 550	39 143,500	45 244,500	2,25%
Actions UIB	4 165	90 392,280	94 920,350	4,72%
Actions PGH	1 400	17 558,000	18 368,000	0,91%
Actions MAGASIN GENERAL	750	25 878,660	21 750,000	1,08%
Actions SOTUVER	7 000	63 677,280	58 989,000	2,94%
Actions SOTRAPIL	5 150	73 687,220	59 477,350	2,96%
Actions ADWYA	3 150	11 319,000	7 875,000	0,39%
Actions TPR	16 400	80 103,860	77 998,400	3,88%
Actions TELNET	2 000	19 150,200	18 628,000	0,93%
Actions ONE TECH	9 039	135 544,240	125 361,891	6,24%
Actions EURO-CYCLES	1 214	19 577,040	22 786,780	1,13%
Actions SAH LILAS	9 289	100 737,090	110 056,072	5,48%
Actions MPBS	3 652	18 703,180	21 345,940	1,06%
Actions SOTIPAPIER	2 793	18 596,130	19 461,624	0,97%
Actions DH	10 900	122 750,090	113 556,200	5,65%
Actions UNIMED	2 100	20 372,000	20 006,700	1,00%
Actions TUNISIE VALEURS	400	7 066,000	6 622,800	0,33%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		172 000,000	183 675,377	9,14%
BTA 6,5% Juin 2025	200	172 000,000	183 675,377	9,14%
TOTAL GENERAL		1 919 961,880	1 920 962,054	95,61%
Pourcentage par rapport au total des actifs				95,47%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	1 774 880,400			1 774 880,400	
BTA	172 000,000			172 000,000	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(26 918,520)			(26 918,520)	3 808,670
<u>Variation des plus ou moins value latentes</u>					
			(5 439,328)	(5 439,328)	
<u>Variation des intérêts courus sur BTA</u>					
		6 439,502		6 439,502	
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	1 919 961,880	6 439,502	(5 439,328)	1 920 962,054	3 808,670

Note 5 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de 2 995,491 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	164,060
Etat, retenue à la source	571,531
Commissaire aux comptes	2 259,900
TOTAL	<u>2 995,491</u>

Note 6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000,000
Nombre de parts	10 000
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	1 901 910,000
Nombre de parts émis	190 191
Nombre de porteurs de parts nouveaux	146

Rachats effectués

Montant en nominal	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	3 808,670
Frais de négociation de titres	(8 039,336)
Régularisation des sommes non distribuables	(11 724,327)

Capital au 31-12-2019

Montant	1 980 515,679
Nombre de parts	200 191
Nombre de porteurs de parts	147

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 35 228,670 DT, et se détaillent comme suit :

	Année 2019
<u>Dividendes</u>	
- des actions	32 065,880
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	
- intérêts	3 162,790
TOTAL	35 228,670

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2019 à 10 818,624 DT et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2019</u>
Commission de gestion	8 113,968
Rémunération du dépositaire	2 704,656
TOTAL	<u>10 818,624</u>

Note 9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 3 762,456 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	1 357,556
Honoraires commissaire aux comptes	2 259,900
Impôts et taxes	145,000
TOTAL	<u>3 762,456</u>

Note 10 : Autres informations

10.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	0,176
Charges de gestion des placements	(0,054)
Revenus net des placements	<u>0,122</u>
Autres charges	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,103</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,040
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,143</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,027)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,019
Frais de négociation de titres	(0,040)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(0,048)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>0,055</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,048)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,059)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(0,107)</u>
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	<u>10,036</u>

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,96%
Actif net moyen	<u>1 054 575</u>

10.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.